



Bienvenue sur notre Portail Famille

A partir de maintenant, je peux faire mes démarches en ligne sur
mon espace personnel et sécurisé via le portail famille :
<https://sudalsacelargue.portail-familles.net>



Les avantages :

Je peux consulter mon dossier, modifier mes coordonnées, effectuer mes démarches :

- A tout moment, je peux tenir les informations de mon dossier et celui de mes enfants à jour,
- En fonction des périodes et du lieu de scolarisation de mon enfant, j'accède aux structures qui me sont dédiées en période périscolaire mais également extrascolaire,
- J'effectue mes réservations selon mes besoins (demande par jour, par semaine, au mois ou à l'année)

Je trouve toutes les informations qu'il me faut :

- menus
- règlement d'accueil
- planning d'ouverture des centres, planning d'animation...

Je fais mes démarches en ligne :

- Je transmets les pièces nécessaires pour l'instruction de mon dossier via le portail famille
- Je réceptionne mes factures sur le portail famille et je peux les payer en ligne.

Accès

Les prérequis :

- avoir une adresse mail active
- avoir un dossier d'inscription actif dans les services périscolaires et de restauration scolaire

je demande mon identifiant et mon mot de passe par mail

→ Je n'ai pas de dossier actif,

je fais une demande écrite au service inter-communal via le formulaire en complétant les Informations minimum demandées.

Je ne souhaite pas utiliser le portail famille pour gérer les présences de mes enfants dans les structures d'accueil collectives, on continue comme avant !

Le Portail famille : Prise en main rapide

JE ME CONNECTE



Bienvenue sur notre portail famille

1

Je demande mes identifiants et mon mot de passe au service intercommunal

2

Je les reçois par mail et je valide le mail comme indiqué.

3

Je rentre l'identifiant et le mot de passe pour me connecter à mon espace personnel et sécurisé

Le Portail Familles de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE est un service en ligne personnalisé et sécurisé qui permet d'effectuer les démarches suivantes :

- Créer votre compte (informations famille et enfant)
- Inscrire vos enfants dans les différentes structures (accueil périscolaire et extrascolaire)
- Gérer vos réservations/annulations (repas, périscolaire soir, mercredis, vacances, activités proposées par le service animation jeunesse)

Si vous possédez un compte, veuillez vous identifier pour accéder au portail famille.

Si vous ne possédez pas encore de compte, vous êtes invité à remplir le formulaire d'ouverture de compte [téléchargeable ici](#) et à le retourner accompagné des pièces justificatives (détail dans "infos pratiques") par courriel à l'adresse électronique jeunesse@sudalsace-largue.fr ou à le déposer à la Communauté de communes.

Dès réception de votre identifiant et de votre mot de passe transmis par courriel, vous pourrez utiliser le Portail familles.

Connexion à votre espace

Identifiant

Mot de passe

✓ Connexion

Identifiant ou Mot de passe oublié ?

JE RENTRE DANS MON ESPACE PERSONNEL SECURISE

Informations du compte

- Modifier les informations de la famille
- Modifier mon login (adresse mail)
- Modifier mon mot de passe

Enfants

CLELIA (6 ans et 1 mois)

Accueil de loisirs / Périscolaire / Restauration Scolaire

Nouvelle réservation Recherche

N°	Réfèrent	Etablissement / Période	Crée le ... Réservation du ... au ...	Etat	Voir
Aucun élément					

Afficher 5 éléments / page 0 élément

Pièces justificatives à fournir

Ajouter un document

Mes documents	Dossier	Voir
Aucun élément		

Afficher 5 éléments / page 0 élément

4

J'accède aux données de mon compte et je peux les modifier en cliquant sur les liens

5

J'accède aux données concernant mon ou mes enfants et je peux les modifier

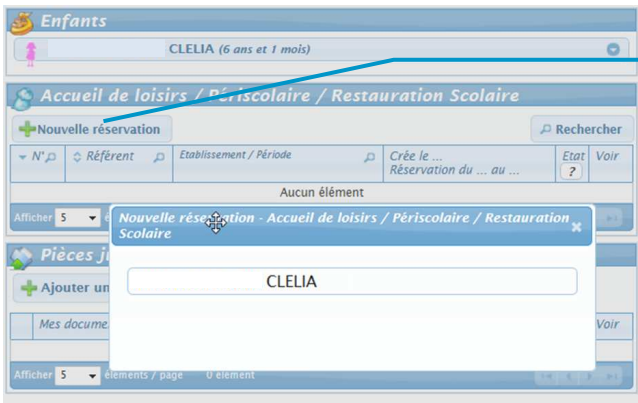
6

Je gère mes réservations

7

Je gère les pièces justificatives demandées

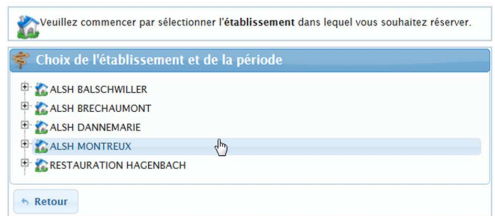
JE GERE MES RESERVATIONS



Je clique sur "nouvelle réservation" et ensuite, je sélectionne l'enfant concerné

Je me laisse guider :

- Je sélectionne l'établissement et la période d'inscription souhaitée en cliquant dessus (péri-scolaire midi, soir, mercredi, vacances scolaires)
- J'accède au planning de réservation, il me suffit de cliquer sur les jours demandés ou à annuler. En fonction du symbole présent dans le planning, je peux savoir à quelle étape en est ma demande.
- Je confirme et valide mes demandes. Elles s'affichent sur la page principale de mon espace.
- J'attends le traitement de ma demande par le service instructeur et en serai informé par mail. Par ailleurs à tout moment, je peux vérifier le statut de ma demande sur mon espace ou la modifier à nouveau (colonne état).



Légende (état de la présence)

- : Nouvelle demande de réservation ou demande modifiée
- : Demande d'annulation
- : Présence en attente de traitement
- : Présence acceptée
- : Aucune place disponible



Mémo / Questions utiles



- Avant toute réservation initiale, je complète les informations concernant ma famille et mon ou mes enfants. Aucune réservation ne sera traitée au préalable.
- Je peux toujours demander par téléphone, par mail ou directement au responsable de structure de gérer les présences, les absences ou les annulations pour mon enfant. Ma demande sera prise en compte mais ne sera pas visible sur le portail. **Toutes les modifications effectuées par nos services ne sont pas visibles sur le portail.** Ceci ne veut pas dire que les changements demandés ne sont pas pris en compte. Il vous est conseillé de faire les changements via votre compte personnel.

Le portail gère les changements dont je suis l'initiateur !

- Je peux effectuer directement les changements de situation ou modifier les informations de mon « dossier famille ».
- Je peux effectuer moi-même les modification de présence, les absences les annulations pour mon enfant dans les établissements ou il est inscrit.

• Je ne peux pas ajouter un nouvel enfant sur mon compte famille :

tout nouvel ajout doit obligatoirement être fait par le service instructeur. Pour ce faire, je dois contacter mon interlocuteur intercommunal.



• Je souhaite ajouter une réservation ou faire une annulation mais je ne vois pas le jour pour lequel je veux faire des changements : **Je ne peux pas faire de changement via le portail au-delà du délai de prévenance défini par la collectivité.** Pour ce faire, je dois contacter le service instructeur.

• Je ne vois pas tous les établissements : **seuls les établissements dans lesquels votre enfant peut être accueilli s'affichent.** Ceci est conditionné par le lieu de scolarisation de votre enfant.



Informations, renseignements :

Communauté de communes Sud Alsace Largue | Service enfance jeunesse intercommunal

7 rue de Bâle - 68210 Dannemarie

Tel : 03 89 07 24 24 - courriel : jeunesse@sudalsace-largue.fr

Ou

après de vos interlocuteurs habituels dans les structures d'accueil (restauration scolaire, périscolaire et accueils de loisirs).